MAIRIE DE MASSÉRAC

 8 Rue du lavoir

 44290 MASSÉRAC

 ----------------------

Tél. : 02/40/87/24/18

Fax : 02/40/87/26/19

E-mail : **masserac@wanadoo.fr**

**Compte Rendu CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 12 DECEMBRE 2014 à 19H30**

Le Conseil Municipal s’est réunion en session ordinaire le vendredi 12 Décembre 2014 à 19h30, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire et de Monsieur André CHASLES, secrétaire de séance.

Les sujets suivants étaient à l’ordre du jour :

**LNOBPL : Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire**

Le projet LNOBPL consiste pour RFFF à soumettre au débat public (du 4 sept 2014 au 3 janvier 2015) l'évolution des liaisons ferroviaires à l'horizon 2030. Les travaux en cours dans le cadre de Bretagne Grande Vitesse mettront dès 2017 la gare de REDON à 2h05 de Paris par le TGV.Le projet "LNOBPL" poursuit plusieurs objectifs. Entre autres, l'amélioration de l'accessibilité de la pointe bretonne, le «rapprochement» des capitales régionales Nantes et Rennes, l'assurance d'un maillage performant pour l'ensemble des villes bretonnes et la diffusion de la modernité ferroviaire à l'ensemble du territoire. Ce débat public a donné lieu à une réunion le 18 nov à REDON.A la suite de celui-ci, la CCPR, Monsieur JF MARY Président mobilise tous les acteurs du territoire de la CCPR.Le Conseil Municipal de MASSERAC est donc invité à prendre une délibération marquant son engagement et soutien pour le développement de la gare ferroviaire de REDON.

A noter que la Région effectue la même démarche en mobilisant tous les acteurs territoriaux. (cf courrier du 24 novembre 2014 de Pierrick MASSIOT, Président du Conseil Régional)

Ce sujet est remis à l’ordre du jour au prochain conseil municipal fin janvier 2015.

Ci-joint « Cahier d’Acteurs » dans lequel vous trouverez un explicatif des différents scénarios. La CCPR se positionne clairement pour le schéma bleu.

Chacun des conseillers est invité à prendre connaissance de cette problématique afin de connaître le positionnement du conseil à cet égard

La commune de Massérac est donc invitée à prendre une délibération marquant son engagement comme toutes les autres communes de la CCPR.

**Soirée irlandaise**

La Commission Culture organise le 24 janvier 2015 une soirée irlandaise, sa première manifestation.

Affiches A3 à distribuer

Coût d'entrée: 3 euros. Cette soirée occasionne la création d'une régie dont les élus pourront être titulaires après désignation et avis du trésorier.

Présence d'un groupe irlandais dont les membres sont d’AVESSAC : coût 900 euros

Puis de «La Baraque à frites», certes « hors thème » mais évitant ainsi la difficile organisation d’un repas.

L'autorisation d'un débit de boisson de catégorie 2 pour la vente d'Irish Coffee est prévue sous réserve que le cocktail n’excède pas 18°. Vu avec la préfecture de Loire Atlantique

Lors de la cérémonie des vœux, une communication sera réalisée.

Le conseil vote à l’unanimité l’organisation d’une soirée irlandaise puis la création d’une régie temporaire pour l’organisation de celle-ci.

**Site Internet**

La mise en ligne de ce site sera réalisée avant fin décembre puis présenté lors de la cérémonie des vœux du 11 janvier.

Remerciements adressés aux membres de la commission à qui Mr le Maire souligne son dynamisme.

A prévoir: création d'un compte google + pour la visualisation des disponibilités de salle de MASSERAC, à défaut un pdf.

**TAP 3ème période**

La Commission TAP s est réunie le vendredi 12 décembre à 17h30.

Afin de faire face à l’essoufflement des bénévoles intervenus sur les 2 premières périodes, il est proposé de créer 5 groupes d’enfants au lieu de 4 puis de conventionner avec les associations qui seront rémunérées sur une base d’un smic horaire.

Projection à faire pour le coût 2015 compte tenu du fonds d’amorçage versé (2 280 euros perçus en novembre).

Le Conseil vote à l’unanimité le conventionnement avec les associations.

**Transformation prime de fin d’année en prime de fin d’année sur objectifs pour le personnel communal**

Des délibérations du 19 novembre 1985 et 15 décembre 1989 avaient été prises pour instaurer une prime de fin d'année au personnel communal titulaire.

Il est proposé de remplacer cette prime en prime de fin d'année sur objectifs destinée aux titulaires et non titulaires à temps complet et non complet. Ces objectifs ont été définis lors de l'entretien annuel (samedi 6 décembre) avec Monsieur le Maire et seront évalués fin 2015 au prochain entretien.

Le Conseil vote à l’unanimité l’instauration de cette prime aux titulaires et non titulaires.

**Service Mutualisé Urbanisme CCPR**

 L’état faisant un transfert de compétences aux communautés de communes pour l’instruction des dossiers d’urbanisme, le service va donc devenir payant.

Le coût de ce service dont la mise en œuvre est prévue le 1er juillet 2015 sera d'environ 3 500 euros pour la commune de MASSERAC variable selon le mode de financement et de calcul qui sera choisi. Selon Mr Franck LE GALL, Chargé de Mission Mutualisation à la CCPR il conviendra de délibérer quand la CCPR elle-même l’aura fait.

Pour info: les communes de REDON, GUEMENE et PLESSE instruisent elles-mêmes leurs dossiers ayant le personnel technique compétent en la matière, situation qui pour autant n’est pas forcément amenée à perdurer.

Le décisionnaire restera le maire, l’instruction des dossiers confiée à la CCPR.

**Fermeture des PN & travaux SNCF**

Travaux réalisés fin 2014 puis en 2015.

Le PN 30 sera ouvert pour les fêtes.

Rémy FRICAUD et Julien RICORDEL sont missionnés pour informer la SNCF en cas de montées des eaux sous le pont

Ce type d’infos sera sur le site internet en temps réel sur l’onglet « Actualités »

**Compte rendu Commission Finances**

La Commission a opté pour l'achat de matériel informatique auprès de DVI. AIB de Bains sur Oust avait un devis de 50 euros de moins mais n'a pas l'historique de la mairie de MASSERAC sur l'installation informatique. DVI a quant à lui une connaissance de l'environnement territorial dans le cadre de la dématérialisation, le PESV2 et les logiciels de finances publiques.

Budget:

DM Assainissement et Budget Communal à prendre pour les amortissements, les crédits prévus au BP étant insuffisants puis basculer des crédits du 23 au 20 puis 21 pour l’achat du matériel informatique et des logiciels métiers.

Le Conseil vote à l’unanimité les décisions modificatives des budgets Assainissement et Budget Communal.

**Assainissement: Loi sur l’Eau**

Les Commissions Assainissement et Appel d'Offres sont invitées à travailler conjointement sur le lancement de la consultation.

Le secrétariat sera chargé des différentes tâches administratives liées à ce dossier, notamment de prendre l'attache de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général pour recueillir leurs conseils techniques afin de procéder à l'élaboration d'un cahier des charges.

**Commission Vidéosurveillance**

Point sur l'avancement de la Commission

Une information juridique et règlementation donneront le point de départ à l’avancement du travail de la commission

Début 2015 une réunion sera fixée avec un intervenant au fait de la règlementation de la surveillance bâtiment public.

**Groupe Scolaire**

Concernant l'avancement de la procédure en cours du groupe scolaire, à l'heure actuelle nous avons envoyés via avocat et notre expert les éléments demandés par le tribunal: rapport d'expertise des désordres intérieurs avec estimation (placo, isolation, peinture, vérification électrique,...) ainsi qu'un chiffrage du complexe des panneaux à remettre en état, réalisé par entreprise spécialisée dans les installations de panneaux photovoltaïques (après RV avec eux et notre expert).

La date de clôture des remises de mémoire arrivant à sa fin, l'expert du tribunal devra rendre son rapport pour la fin du mois de décembre.

A suivre....."

**Nouvelles adresses mail**

A noter:

choguet.masserac@orange.fr

Françoise conserve celle de l'accueil:

masserac@wanadoo.fr

Une nouvelle adresse pour Mr le Maire et pour Stéphanie LAFORGE va être créée conformément à leur souhait.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Compte rendu du SEJIE du 9 décembre 14 effectué par Thierry OLIVIE

Modernisation de l’accueil périscolaire. Le système actuel de cartes va être supprimé au profit d’un service informatisé. La facturation sera adressée aux familles directement via le trésor public.

Problématique de la navette. Coût du service 26 000 euros. L’achat d’un minibus est envisagé…

Avenir du SIVOM. Aucune réponse de la Sous-Préfecture au 12 déc.

Port du gilet jaune. Le Conseil municipal favorable à cette mesure. L’expulsion des usagers est recueillie pour les réfractaires au règlement.

Fin 21h15